

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2011

**ALLONGEMENT DES CONGÉS EXCEPTIONNELS
LORS DU DÉCÈS DE PARENTS PROCHES - (n° 3923)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Delaunay-----
TITRE

Après le mot :

« enfant »,

rédiger ainsi la fin du titre de la proposition de loi :

« ou d'un conjoint ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.